



Fiche de renseignements

Année scolaire 20 . . / 20 . .

ECOLE PRIMAIRE Arthur ALMERY
32 rue Pablo Picasso 97419 LA POSSESSION
0262 55 75 22

Régimes alimentaires :

Allergies :

Cantine Garderie Bus

Niveau : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom de l'élève

Prénom

Sexe

Né(e) le à Département : Nationalité

Adresse :
.....

Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) et les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)

REPRESENTANTS LEGAUX

Mère Père Tuteur

Nom de famille Prénom

Nom d'usage

Profession

Adresse

Code postal Commune

Tél portable Tél fixe Travail

Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou courriel) aux associations de parents d'élèves Oui Non

Mère Père Tuteur

Nom de famille Prénom

Nom d'usage

Profession

Adresse

Code postal Commune

Tél portable Tél fixe Travail

Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou courriel) aux associations de parents d'élèves Oui Non

Tiers délégataire (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales

Lien avec l'élève (*)

Nom de famille Prénom

Nom d'usage Organisme

Profession

Adresse

Code postal Commune

Tél portable Tél fixe Travail

Courriel :

J'accepte de communiquer mon adresse (postale ou courriel) aux associations de parents d'élèves Oui Non

(*) Ascendant / Fratrie / Autre membre de la famille / Assistant familial / Garde d'enfant / Autre lien (à préciser)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e)** ou **filmé(e)** pendant les activités scolaires Oui Non

IMPORTANT : Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible. Tous les renseignements ci-dessous ne seront employés que pour la scolarité de l'élève ; ils ne seront communiqués à aucune autre personne extérieure à l'éducation nationale.

Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de Justice ou d'une famille naturelle. En l'absence d'information remise au directeur d'école, chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié.

PERSONNES A CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève		
A contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé à venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/>	
Nom de famille	Prénom	
Tél portable.....	Tél domicile	Tél travail
Lien avec l'élève		
A contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé à venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/>	
Nom de famille	Prénom	
Tél portable.....	Tél domicile	Tél travail
Lien avec l'élève		
A contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé à venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/>	
Nom de famille	Prénom	
Tél portable.....	Tél domicile	Tél travail
Lien avec l'élève		
A contacter en cas d'urgence <input type="checkbox"/>	Autorisé à venir chercher l'enfant <input type="checkbox"/>	
Nom de famille	Prénom	
Tél portable.....	Tél domicile	Tél travail

FRATRIES

Frère ou sœur dans l'école Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Noms et classes

SERVICES PERISCOLAIRES

Restaurant scolaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Garderie du matin	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Etudes surveillées	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Garderie du soir	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Transport scolaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>			

Santé : En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins (l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides). Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Vaccinations à jour <input type="checkbox"/>	à revoir <input type="checkbox"/>		
Problèmes physiques (préciser)			
Si oui, faut-il mettre en place un PAI (Projet d'accueil individualisé) ?		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Port de lunettes		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

DISPOSITIONS ORSEC « Cyclones » et EMD

Conformément aux dispositions spécifiques ORSEC « Cyclones », les cours sont suspendus dans les établissements scolaires à partir de l'ALERTE ORANGE ou dans le cas d'événements météorologiques dangereux (EMD). Dès la fermeture décidée par les services compétents, il est procédé à une évacuation des élèves. Les élèves regagnent leur domicile par les moyens indiqués par les parents. Un élève devant traverser un radier regagne son domicile sous la responsabilité de ses parents ou d'un adulte mandaté.

- Mon enfant doit traverser un radier pour regagner son domicile (nom du radier))
 Mon enfant ne traverse pas de radier pour regagner son domicile

En cas de fermeture de l'école pendant les horaires d'école :

- Mon enfant quittera l'école avec un adulte autorisé nommément désigné ci-dessous :

Nom :	Prénom :	Téléphone :
Nom :	Prénom :	Téléphone :
Nom :	Prénom :	Téléphone :
Nom :	Prénom :	Téléphone :
Nom :	Prénom :	Téléphone :

ASSURANCES (fournir l'attestation dès la rentrée)

Compagnie.....	Police N°
Responsabilité civile <input type="checkbox"/>	Individuelle accident <input type="checkbox"/>

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrés dans l'application informatique « Onde » (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole) mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale.

Cette application, déclarée à la CNIL, est couverte par l'arrêté ministériel du 20 octobre 2008 qui en définit les caractéristiques : objectifs poursuivis, modalités de mise en œuvre, données personnelles enregistrées, durée de conservation et conditions d'accès des personnes autorisées à y accéder et, enfin, droit des personnes dont les données sont enregistrées.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD vous disposez de droits d'accès et de rectification ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent :

- Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur de l'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie
- Le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi du 6 février 1978 s'exerce soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département où se trouve l'école.

Date et signature du père :

Date et signature de la mère :

